

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Architecture d'intérieur
<b>Titre du module</b>	<b>Technique (matériel) 1</b>
<b>Type de module</b>	Module d'orientation – Module obligatoire *
<b>Code</b>	11TEM1
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 1
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Sans prérequis
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<b>Théorie et pratique de la construction 1 :</b> Apprendre quels sont les différents systèmes de construction possibles en architecture, les éléments qui les composent et leur fonctionnement. Ce cours est suivi du module Technique (matériel) 2 - <i>Théorie et pratique de la construction 2</i> , avec lequel il forme un tout.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<b>Théorie et pratique de la construction 1 :</b> Cours théorique suivi d'une partie pratique par le biais d'analyses, de projets, de dessins ou de réalisations de maquettes.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par le, la ou les professeur·e·s responsable·s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.  Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : <b>Théorie et pratique de la construction 1 :</b> Les étudiant·e·s sont évalué·e·s de manière continue par des exercices pratiques puis par un examen écrit à la fin du semestre. La première évaluation se fait dans le cadre du Bootcamp. Une présence régulière et une participation active au cours sont requises. Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalité de remédiation et de répétition</b>	Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant·e concerné·e dans un délai fixé par le calendrier académique. Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
<b>Enseignant·e·s</b>	Irma Cilacian
<b>Responsable·s du module</b>	Javier Fernandez Contreras
<b>Descriptif validé le</b>	15.07.2020
<b>Par</b>	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014